

**A paraître en 2016**

**Entre les lignes  
Littératures Sud**

***La Tragédie du roi Christophe***

**d’Aimé CÉSAIRE**

**Étude critique**

par

**Gérard COGEZ**

Professeur de Littérature à l’Université de Lille III

**1963-1970...**

*La Tragédie du roi Christophe* est incontestablement un des textes majeurs du théâtre de langue française dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La pièce fut inscrite au répertoire de la Comédie Française en 1991. Comme l’indique une note figurant sous la liste des personnages, elle « fut créée par *Jean-Marie Serreau* au festival de Salzbourg le 4 août 1964 » (8). Dans les années qui ont précédé cet événement, le texte a d’abord paru en trois livraisons successives dans la revue *Présence Africaine* (un acte par an en 1961, 1962 et 1963), avant de paraître en entier aux éditions du même nom en 1963. C’est dire que Césaire a pris le temps de bien peser et de mettre au point contenu et facture de cette tragédie. Le passage au genre théâtral, après une œuvre déjà importante largement consacrée à la poésie, était explicitement motivé par un désir d’être mieux compris : « J’ai été amené ainsi à faire du théâtre parce que le théâtre est un moyen de mettre au clair tout ce qui est dit de manière obscure, obscure pour les autres, en tous cas pas pour moi, obscure dans mes poèmes [...]. Il y a une sorte de multiplication de la force poétique grâce au théâtre et, pour moi, c’est l’essentiel » [Toumson, Henry-Valmore, 2002 : 231].

L’écrivain répondait ainsi, comme il l’a souvent fait, aux affirmations suivant lesquelles son œuvre poétique serait hermétique, peu accessible à la grande masse et ainsi raterait en fait son objectif. Mais cette œuvre influencée, il est vrai, par Lautréamont, Mallarmé et le surréalisme atteint cependant son but : énoncer dans une langue française d’une rare qualité, entre autres urgences, la nécessité pour le peuple noir de se mettre debout, de sortir de l’orbe déshumanisante du colonialisme. Et s’il fallait au besoin, traduire dans un autre discours l’œuvre déjà écrite, la reprendre sous une autre forme en lui ajoutant de nouveaux arguments, le genre dramatique pouvait être en effet approprié à cette opération. Ce fut une manière pour Césaire de reprendre l’essentiel d’une thématique déjà amplement traitée dans des écrits comme *Cahier d’un retour au pays natal* par exemple, pour lui donner davantage de volume,

lui transférer une véritable amplification, et surtout l'inscrire dans une histoire exemplaire. L'auteur put faire entendre d'autres voix que la sienne, diversifiant ainsi son discours, le déployant, l'infléchissant en lui imposant l'épreuve de la prose et de l'écoute immédiate. Mais, fondamentalement, Césaire ne voit pas de solution de continuité entre poésie et théâtre : « En effet, qu'est-ce qu'un poète ? Selon la définition de Rimbaud, c'est un voyant ; par conséquent, le poète, qui a pour qualité première de faire voir, de voir pour son compte, devient homme de théâtre dès le moment où il essaie de faire voir, de transmettre sa vision aux autres » [Laville, 1970 : 239].

C'est la raison pour laquelle il s'est livré sans difficulté à toutes les modifications d'écriture que Jean-Marie Serreau lui a demandées, afin de rendre possible la mise en scène, jusqu'à aboutir à une version que l'on peut qualifier de définitive, parue en 1970. La pièce a connu un certain nombre de vicissitudes avant son véritable lancement sur les scènes du monde. Après une première tournée en Europe (à Berlin, Bruxelles et Venise), en 1964, les problèmes financiers faillirent interrompre la poursuite de l'aventure. Il fallut la création d'une « Association des amis du roi Christophe » (patronnée par Michel Leiris, avec la participation, entre autres, de Picasso, Giacometti, André Masson, Alioune Diop, Alejo Carpentier,...) pour que la pièce pût être jouée en France, au théâtre de l'Odéon en 1965. Au festival des Arts Nègres à Dakar en avril 1966 elle fut représentée de manière particulièrement significative, devant un public africain, en présence de Césaire.

Afin d'apprécier à sa juste valeur toute la portée de ce texte, il est sans doute nécessaire de l'interpréter en tenant compte de trois contextes. Le premier est constitué par l'expérience même de l'auteur : Césaire a effectué un voyage en Haïti, de mai à octobre 1944, pour une mission culturelle qui l'a beaucoup marqué. Il y a découvert un régime dictatorial, des conditions de vie misérables pour les paysans et de nombreuses ressemblances entre les deux peuples haïtien et martiniquais. « À Haïti, affirmera plus tard Césaire, j'ai surtout vu ce qu'il ne fallait pas faire ! [...] Les intellectuels faisaient de "l'intellectualisme", ils écrivaient des poèmes, ils prenaient des positions sur telle ou telle question, mais sans rapport avec le peuple lui-même. C'était tragique » [Vergès, 2005 : 56]. On peut sans doute lire dans cette citation l'une des raisons fondamentales pour lesquelles le dramaturge utilisera le mot « tragédie » dans le titre de sa pièce. Mais Haïti c'est aussi, et peut-être surtout pour l'écrivain, la découverte d'une immense figure historique : celle de Toussaint-Louverture.

La vie de l'auteur, à partir de 1945, ce sera aussi son engagement politique, comme maire de Fort-de-France et député de la Martinique (responsabilités auxquelles il sera réélu pendant des décennies) : il aura l'occasion de découvrir toutes les difficultés, les lenteurs, les attermoissements auxquels est confronté un homme politique sincèrement attaché à une sensible amélioration des conditions de vie de ses administrés, avec les impatiences, les sursauts de révolte qui peuvent animer celui qui doit constater que sa terre, la Martinique, est considérée comme quantité presque négligeable par la métropole. Sa rupture avec le parti communiste, en 1956, sera, entre autres raisons, liée au manque de prise en compte par cette formation politique, selon Césaire, de la spécificité du peuple noir quant à ce que l'on peut considérer pour celui-ci comme un surcroît d'exploitation et d'oppression.

Un deuxième contexte concerne l'œuvre déjà existante de l'auteur, lorsqu'il commence la rédaction de *La Tragédie du roi Christophe*. Il faut en particulier mentionner un texte, paru en 1961 : *Toussaint-Louverture. La Révolution française et le problème colonial*. La connaissance de cet écrit important de Césaire — un modèle d'essai historique — est pratiquement indispensable pour bien comprendre la pièce qui le suit presque immédiatement, parce qu'il concerne toute l'histoire de la lutte contre les colons français, à laquelle Christophe a participé et qui aboutira à l'indépendance d'Haïti en 1804. Césaire a souvent fait le parallèle entre Toussaint et Christophe, même si le premier lui est plus cher, à juste titre, pour avoir « inscrit la révolte des esclaves noirs de Saint-Domingue dans l'histoire de la

civilisation universelle » [Césaire, 1961 : 310]. Mais l'un et l'autre furent confrontés aux mêmes difficultés et ont eu la même lucidité quant aux efforts considérables à accomplir pour faire d'Haïti une nation à part entière. Et Christophe, comme Toussaint, « malgré toutes ses erreurs, toutes ses faiblesses, c'est un homme qui a voulu la grandeur de son peuple, qui a voulu réhabiliter sa race, parce qu'il était porté, dans ses actes, par une grandiose aspiration à la dignité », a déclaré Césaire en 1965 [Véron, Hale, 2013 : 378].

Enfin, troisième contexte dans lequel s'insère significativement *La Tragédie du roi Christophe* : l'ensemble de l'œuvre théâtrale de Césaire, bien entendu. Si l'on excepte *Et les chiens se taisaient* qui, même dans l'adaptation pour la scène de 1956, reste une œuvre plus lyrique et poétique que théâtrale à proprement parler, *La Tragédie...* est le premier volet d'une trilogie composée ensuite d'*Une saison au Congo* en 1966 [Traoré Klognimban, 2013] et d'*Une tempête* en 1969 [Bellemare, 2013]. *Une saison...* met en scène les derniers mois de la vie de Patrice Lumumba et *Une tempête* est une adaptation de la pièce de Shakespeare dans laquelle Caliban, esclave noir, décide de passer à l'action pour assurer sa libération. On voit que les deux dernières pièces sont engagées dans les mêmes interrogations que *La Tragédie...*, considérées évidemment à d'autres périodes de l'histoire.

NB – Les citations faites de l'œuvre étudiée, *La Tragédie du roi Christophe*, sont suivies du numéro de la page dans l'édition Présence africaine, 1963, réédition revue par l'auteur en 1970. Pour les autres références, elles sont réduites à l'essentiel à la suite de la citation en texte avec : nom de l'auteur, date de la publication, numéro de la page. Ces informations permettent de retrouver la référence complète en bibliographie.

Une référence revient régulièrement : celle de l'édition critique d'une bonne partie de l'œuvre de Césaire : *Poésie, Théâtre, Essais et Discours*, Édition critique, Albert James Arnold, coordinateur, 1<sup>ère</sup> éd. 2013, CNRS Éditions / Présence africaine Éditions. La mention en texte sera : CNRS Éditions, 2013 suivi du n° de la page.